

Règlement du jeu concours « Choisis ton Hand – Été 2022 »

Article 1 : Organisation du Jeu

La **FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL**, association déclarée régie par la loi 1901, dont le siège social est sis 1 rue Daniel Costantini CS 90047 - 94046 Créteil (ci-après dénommée « l'Organisateur ») organise un jeu intitulé « Choisis ton Hand – Été 2022 », (ci-après dénommé « le Jeu ») de la campagne de rentrée 2022.

Article 2 : Objet du Jeu

Le Jeu, qui est gratuit et sans obligation d'achat, consiste en un jeu digital proposant aux participants (ci-après « les Participants ») de tenter de remporter l'un des lots "individuels" décrits ci-après à l'article 5.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des Participants au présent règlement (ci-après « le Règlement ») dans son intégralité.

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 14 juillet 2022 à 8h00 au 22 août 2022 à 23h59 inclus.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation et validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures ou mineures (sous réserve de fournir une autorisation parentale sur demande de l'Organisateur pour les personnes mineures).

Ne sont pas autorisées à participer au Jeu, les personnes qui étaient licenciées à la Fédération Française de Handball au titre de la saison 2021-2022 ainsi que toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives. Il en est de même des membres des instances, des commissions, des salariés, des sous-traitants ou encore des partenaires de l'Organisateur.

Pour participer au jeu, le Participant devra s'inscrire sur la plateforme dédiée (<https://concours.ffhandball.fr>) au tirage au sort en complétant les informations suivantes :

- Nom

- Prénom
- Date de naissance
- Adresse électronique (mail)
- Numéro de téléphone

4-2 Validité de la participation

La validité de la participation exige le respect des conditions cumulatives suivantes :

- d'avoir validé sa participation via la plateforme,
- d'avoir complété l'ensemble des informations demandées (nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, numéro de téléphone) sur la plateforme,
- d'avoir une adresse e-mail valide

Tout manquement à l'une des conditions précitées emportera l'invalidité de la participation. Il en sera de même en cas de pluralité de participation d'une même personne physique ; dans cette hypothèse, chacune des participations sera réputée nulle. Toute participation envoyée après la date de la fin de période de participation sera considérée comme nulle.

La fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un Participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés le 23 août 2022 par tirage au sort selon un procédé électronique et parmi les participants valides.

Article 6 : Désignation des lots

Les gagnants pourront remporter un lot parmi ceux décrits ci-après.

Les lots sont les suivants :

- **10 lots de prise en charge par l'Organisateur du coût total de la licence de Handball 2022-23 (y compris le coût d'assurance et d'adhésion au club), dans la limite de 250€ par prise en charge (sous forme de**

remboursement du prix payé par le gagnant, remboursé auprès du club ou auprès du gagnant sur présentation d'un justificatif) ;

- **5 Pack Decathlon « BABY HAND GARÇON / FILLE » d'une valeur totale de 45€ TTC** composé d'une paire de baskets H100 d'une valeur de 25€, d'un short d'une valeur de 5€, d'un maillot d'une valeur de 8€ et d'un ballon d'une valeur de 7€.
- **5 Pack Decathlon « ADO / PRÉ-ADO » d'une valeur totale de 50€ TTC** composé d'une paire de baskets H100 d'une valeur de 25€, d'un short d'une valeur de 5€, d'un maillot d'une valeur de 8€ et d'un ballon d'une valeur de 12€.
- **5 Pack Decathlon « HOMME » d'une valeur totale de 97€ TTC** composé d'une paire de baskets H500 d'une valeur de 50€, d'un short d'une valeur de 12€, d'un maillot d'une valeur de 15€ et d'un ballon d'une valeur de 20€.
- **5 Pack Decathlon « FEMME » d'une valeur totale de 98€ TTC** composé d'une paire de baskets H500 d'une valeur de 50€, d'un short d'une valeur de 13€, d'un maillot d'une valeur de 15€ et d'un ballon d'une valeur de 20€.
- **5 Maillots de l'Equipe de France de Handball, d'une valeur unitaire de 80€ TTC**

Article 7 : Remise des lots

Les Participants qui auront gagné un lot seront directement contactés mail pour convenir des modalités de remise ou de retrait de leur lot. Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

L'Organisateur n'aura aucune responsabilité en cas d'annulation du Jeu pour quelque cause que ce soit.

Article 8 : Données personnelles

Les données personnelles recueillies par l'Organisateur dans le cadre de ce Jeu font l'objet d'un traitement basé sur le consentement du Participant.

Les données personnelles recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains. Elles sont conservées le temps nécessaire à l'organisation et au déroulement du Jeu et à la remise des lots, sauf si le Participant a donné expressément son consentement à l'utilisation de ses données personnelles pour recevoir des offres commerciales de la FFHANDBALL et/ou pour recevoir des offres commerciales des partenaires de la FFHANDBALL. Dans ce dernier cas, ces données personnelles peuvent être conservées par l'Organisateur et/ou les partenaires de l'Organisateur pendant une durée maximale de trois (3) ans à compter de la collecte de ces

données ou du dernier contact émanant du Participant. Ces données ne seront en aucun cas transférées en dehors de l'Union européenne.

Conformément à la législation en vigueur, les Participants, en tant que personne physique, disposent, sur leurs données personnelles traitées par la FFHANDBALL, d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, d'obtenir une copie ou de transmission, s'exerçant par courriel (DPO@ffhandball.net). Les Participants sont toutefois informés que l'exercice de leur droit d'opposition ou d'effacement avant l'attribution des lots pourrait conduire à l'annulation de leur participation au Jeu.

De manière générale, en cas de manquement aux dispositions du présent article en matière de protection de données personnelles, la personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Article 9 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les participations valides dans les conditions susvisées, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, ou de la jouissance ou de l'utilisation du lot gagné, ce que le Participant reconnaît expressément.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, des risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

D'une manière générale l'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant toute la durée de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant le lot attribué.

Article 10 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou ayant fraudé.

Article 11 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine de l'Organisateur et en dernier ressort par les tribunaux compétents du ressort de Paris. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement.

Toute contestation ou réclamation concernant le Jeu et/ou au tirage au sort devra être adressée par courrier à l'Organisateur à l'adresse suivante : Fédération Française de Handball et ce, jusqu'au 30 septembre 2022. Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de l'Organisateur passé cette date ne pourra être prise en compte.

Article 12 : Consultation du Règlement

Le présent Règlement est consultable uniquement pendant toute la durée du Jeu sur le site internet de la FFHandball.

Version en vigueur au 13 juillet 2022.